



l'oxygène  
à la source

**N°239-25**

**LAC D'ANNECY – CALE SECHE DE SEVRIER – TARIFS D'UTILISATION 2026**

Nombre de membres en exercice : 52 Présents : 31 Représentés : 1 Quorum : 27
---

**Délibérations  
du Comité Syndical  
Séance du 8 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à onze heures, le Comité du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 1<sup>er</sup> décembre 2025, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Frédérique LARDET est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

**ETAIENT PRESENTS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY**

Mmes, MM. Jean-Pascal ALBRAN, Franck BOGEY, Pierre BRUYERE, Jean-François DEGENNE, Gérard GRANGER, Fabienne GREBERT, Adrien GUILMAIN, Georges HIERSO, Frédérique LARDET, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Philippe MANDEREAU, Benjamin MARIAS, Christian MARTINOD, Patricia MERMOZ, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Sylvain STIHLE, Gilles VIVIAN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

Mme, MM. Marielle JUILIEN, Philippe PRUD'HOMME

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES**

MM. Pierre BARRUCAND, Sébastien BRIAND

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES**

M. Guy DEMOLIS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER & USSES**

MM. Roger DALLEVET, Yves GUILLOTTE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE**

MM. Roland LOMBARD, Yohann TRANCHANT

**COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE**

MM. Emmanuel GEORGE, Jean-Yves MÂCHARD

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES**

Mmes, MM. François ASTORG, Michel BEAL, Sandrine DALL'AGLIO, Gilles FRANCOIS, Anthony GRANGER, Michel HAUET, Christina MALAPLATE, Olivier MOUZIN, Magali MUGNIER, Christophe PONCET, Jacques DALEX, André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Marc BOUCHET, Julie MONTCOUQUIOL, Séverine MUGNIER, Serge FABBIAN, Colette BELLEMIN, Cédric VERNEY, Martine VIBERT, Didier GALMICHE, Christian VERMELLE

**AVAIT DONNE POUVOIR**

Séverine MUGNIER à Roger DALLEVET

**PARTICIPAIENT EGALEMENT**

Mmes & MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGA Administration et ressources, Yovann LOIR, DGA Assainissement Traitement des déchets, Damien ZANELLA, DGA Environnement, Sonia PAPES, Directeur Financier, Armand PAVOUX, Directeur Ressources humaines et vie au travail, Camille MARGUIGNOT, Service Secrétariat général / Affaires juridiques.

**LAC D'ANNECY – CALE SECHE DE SEVRIER – TARIFS D'UTILISATION 2026**

Exposé de Patrick LECONTE,

Le SILA a mené à bien la construction de l'ouvrage de cale sèche du lac d'Annecy situé à Sevrier.

L'exploitation de cet ouvrage, soumis aux dispositions de la concession d'équipements et d'outillage public délivrée au SILA par l'Etat par arrêté préfectoral DDE n°940 du 28 juillet 2006, est destinée à l'entretien, la révision, et la construction, de bateaux du lac d'Annecy par leurs propriétaires ou exploitants.

Il est proposé au Comité de fixer comme suit les tarifs des redevances pour l'usage des ouvrages, pour l'année 2026, afin de permettre l'utilisation de ces ouvrages par des tiers :

9 /	UTILISATION DE LA CALE SECHE DE SEVRIER	Tarif 2026	
		HT	TTC à titre indicatif
<b>9.1</b>	<b>MANŒUVRE DE PORTE POUR L'ENTREE ET LA SORTIE DU BATEAU</b>		
9.1.1	Fermeture de la porte forfait	200,00	240,00
9.1.2	Ouverture de la porte forfait	100,00	120,00
<b>9.2</b>	<b>TRAVAUX PREPARATOIRES A L'UTILISATION DE LA CALE SECHE</b>		
9.2.1	Nettoyage de la cale avant utilisation forfait	4 100,00	4 920,00
9.2.2	Mise en place et repli clôture de sécurité de type Héras forfait	200,00	240,00
<b>9.3</b>	<b>VIDANGE DE LA CALE SECHE POUR L'ENTREE DU BATEAU</b>		
9.3.1	Pompage pour coup d'eau (1 500 m <sup>3</sup> /h) forfait	1 000,00	1 200,00
<b>9.4</b>	<b>POMPAGE DES EAUX D'INFILTRATION PENDANT L'UTILISATION DE LA CALE SECHE</b>		
9.4.1	Pompage des eaux d'infiltration (30 m <sup>3</sup> /h) heure	20,75	24,90
<b>9.5</b>	<b>POMPAGE DES EAUX SALES PENDANT L'UTILISATION DE LA CALE SECHE</b>		
9.5.1	Pompage des eaux sales - Base 5 € + 10 m <sup>3</sup> redevance assainissement collectif heure	27.10	32,52
<b>9.6</b>	<b>MISE A DISPOSITION DE LA CALE SECHE</b>		
9.6.1	La première quinzaine forfait	500,00	600,00
9.6.2	La semaine supplémentaire semaine	150,00	180,00
9.6.3	La journée, pour mise à l'eau (utilisation cale pleine) journée	50,00	60,00
<b>9.7</b>	<b>MISE EN EAU DE LA CALE SECHE POUR LA SORTIE DU BATEAU</b>		
9.7.1	Manœuvre de la vanne forfait	50,00	60,00

Les tarifs fixés sont des prix hors TVA. Il sera appliqué en sus la TVA au taux en vigueur.


La Commission des Finances a donné un avis favorable le 10 novembre 2025.

Les membres du Comité sont invités à approuver les tarifs 2026 présentés concernant l'utilisation de la cale sèche.

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

Voix POUR : 32  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0  
Non votants : 0

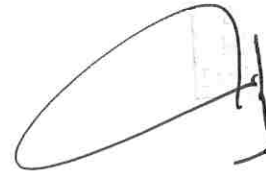
Par délégation,  
Pascale ABADIE,  
DGA Administration et ressources



Mme Frédérique LARDET,  
Secrétaire de séance

Acte reçu à la Préfecture  
Le 16 DEC. 2025  
Publié le 19 DEC. 2025

Exécutoire le 19 DEC. 2025  
Le Président,  
Pierre BRUYERE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.